



AVIS PUBLIC

Paroisse de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 03-2007 AFIN DE CRÉER DES CLASSES D'USAGES, D'AUTORISER ET DE CONTINGENTER CERTAINS USAGES ENTREPÔT DANS LA ZONE AD-1

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens d'Issoudun que le Règlement numéro 2018-15 modifiant le Règlement de zonage numéro 03-2007 ayant pour objet de créer des classes d'usages, d'autoriser et de contingenter certains usages entrepôt dans la zone AD-1 a été adopté à la **séance ordinaire du 4 février 2019**.

Avis est également donné que le règlement est disponible au bureau municipal aux jours et heures d'ouverture normaux ainsi que sur le site internet de la municipalité au www.issoudun.qc.ca

Donné à Issoudun, ce 11^e jour de février 2019.

Le 11 février 2019

Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., MAP

Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, LUCIE BEAUDOIN, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Issoudun, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 9h et 17h le 11 février 2019 et publiés dans L'Issoudunois et sur le site internet.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 11 février 2019.

Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., M.A.P.

Directrice générale et secrétaire-trésorière